



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110036

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 5933
N/REF : 3/11/2024 0H20 C:000340 I:21635
V/REF : Contrat N°005933 du 18/10/2005

SDC 'L'Epicea'
C/O NEXITY LYON Syndic Vaise I
TSA 50903
32 RUE JOANNES CARRET
69338 LYON CEDEX 09

V/REF.IMM. MS33180
IMMEUBLE : L'EPICEA
121, RUE DE GERLAND
29, RUE JEAN FRANCOIS RACLET
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N123/31 - VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. JEANPERRIN

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 MOTEURS VMC.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/11/2024

Prix de base du contrat : 182,28

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteur(s) de V.M.C.	2/AN	244,98	244,98



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110036

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	244,98
T.V.A. a 10,00%	24,49
TOTAL T.T.C.En EURO	269,47

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.